

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 25 novembre 2015, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh
M. André Goulet, Beaumont
Mme Juliette Laflamme, Buckland
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
M. Martin Lacasse, Saint-Charles
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Gilles Vézina, Saint-Michel
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général
M. Christian Noël, directeur général adjoint
M. David-Loranger-King, directeur du Service de gestion des matières résiduelles
Mme Anick Beaudoin

Est absent : M. Donald Therrien, Saint-Malachie

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Denise Dulac,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 21 octobre 2015
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontres :
 - Mme Janice Beaudoin, duchesse
 - MM. Gilles Pelland et Jean Roy
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
 - 7.1. Conformités
8. Administration :
 - 8.1. Correspondance
 - 8.2. Rapport Service ingénierie
 - 8.3. Orientations budgétaires 2016
 - 8.4. Prévisions budgétaires
 - 8.5. Quotes-parts 2016 et tarifications 2016
 - 8.6. Calendrier des séances
 - 8.7. Nomination – CA Ressourcerie
 - 8.8. Service de développement – Modification Projet de règlement
 - 8.9. Centre administratif – Entretien pelouse
 - 8.10. Avis de motion – Modification Règlement 148-05
 - 8.11. Nomination M. Yoland Bédard
 - 8.12. Nomination Table régionale des élus
 - 8.13. Entente culturelle - Bonification
9. Matières résiduelles :
 - 9.1. PGMR – Commission consultation
 - 9.2. Demandes relocalisation
 - 9.3. Mandat CRIQ – Bonification
10. Sécurité incendie
11. Dossiers :
 - 11.1. Projet Radio Bellechasse-Etchemins
 - 11.2. Fonds de développement MRC
 - 11.3. Élection préfet – préfet-suppléant
 - 11.4. Modifications à la politique d'investissement - CLD

- 11.5. Transfert de comptes CLD – MRC
- 11.6. CLD – Régime de retraite
- 11.7. Priorités annuelles d'intervention
- 11.8. Rôles d'évaluation
- 12. Procès-verbaux :
 - 12.1. C.A.
 - 12.2. Comité santé et services sociaux
 - 12.3. CGMR
 - 12.4. Comité de transport de personnes
- 13. Informations :
 - 13.1. Versement Profits Parc éolien
- 14. Varia :
 - CIB
 - Berce du Caucase

Adopté unanimement.

C.M. 233-15

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2015

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 234-15

4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – OCTOBRE 2015

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2015, au montant de 699 249,52 \$ et celui des recettes pour le mois d'octobre 2015, au montant 369 218,45 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

5 A) MME JANICE BEAUDOIN, DUCHESSE

Mme Janice Beaudoin, candidate au titre de duchesse du Carnaval de Québec et représentant le duché de Lévis, se présente aux membres du Conseil et les invite à l'encourager à l'occasion des événements qui se tiendront sur le territoire du duché de Lévis au cours des prochaines semaines. Mme Beaudoin est originaire de Sainte-Claire.

5 B) MM. GILLES PELLAND ET JEAN ROY

Messieurs Gilles Pelland et Jean Roy s'adressent aux membres du Conseil pour les remercier chaleureusement pour le soutien financier qui a été accordé par la MRC dans le cadre des 2 tournois de balle rapide qui se sont tenus cet été à Sainte-Claire et Saint-Gervais.

C.M. 235-15

6. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

ATTENDU que la municipalité de Saint-Gervais a transmis le règlement n°314-15 modifiant le règlement n°247-04 relatif au zonage dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°247-04 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°314-15 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°314-15 de la municipalité de Saint-Gervais en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 236-15

7. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°353 modifiant le règlement n°60 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°353 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°353 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 237-15

8. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°354 modifiant le règlement n°60 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°354 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par Mme Juliette Laflamme
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°354 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 238-15

9. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°357 modifiant le règlement n°59 relatif à la construction de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°59 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°357 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina,
appuyé par M. Bernard Morin
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°357 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 239-15

10. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement n°2015-631 modifiant le règlement 2004-506 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2004-506 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2015-631 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2015-631 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 240-15

11. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALACHIE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement n°539-15 modifiant le règlement n°450-00 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°450-00 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°539-15 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par Mme Denise Dulac
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°539-15 de la municipalité de Saint-Malachie en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 241-15

12. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Lazare a transmis le règlement n°256-2015 modifiant le règlement n°192-2015 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°192-2005 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°256-2015 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°256-2015 de la municipalité de Saint-Lazare en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 242-15

13. RAPPORT SERVICE INGÉNIERIE

ATTENDU que M. Dominique Dufour a présenté le rapport d'étape concernant le service d'ingénierie de la MRC et ce, depuis son implantation en juillet 2013 jusqu'à ce jour;

ATTENDU que ce rapport d'étape fait également état du développement de ce service et de l'orientation qui est proposée pour les années à venir;

ATTENDU que les services rendus aux municipalités par les employés du service d'ingénierie répondent aux attentes et que les besoins des municipalités en matière de travaux publics sont grandissants.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

que des félicitations soient adressées aux employés qui travaillent au sein de l'équipe d'ingénierie de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 243-15

14. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 - ORIENTATIONS

ATTENDU qu'une analyse des dossiers présentés a été effectuée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

de retenir les orientations suivantes relatives aux prévisions budgétaires 2016 :

1. de prévoir l'embauche au sein du Service d'ingénierie d'un deuxième arpenteur-géomètre et d'un deuxième ingénieur en raison des besoins grandissants des municipalités en voirie et en arpentage et pour combler, au besoin les absences temporaires de l'ingénieur et de l'arpenteur déjà en fonction.
2. que Mme Sandra Nadeau soit intégrée sur une base régulière temps plein comme technicienne classe 6 au sein du Service d'évaluation et que Mme Roxanne Boudreault-Guimond le soit également à temps partiel étant donné qu'elle poursuit ses études universitaires en évaluation.

Adopté unanimement.

C.M. 244-15

15. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

que les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2016 et comportant des revenus égaux aux dépenses soient adoptées :

Partie 1 : Administration générale :	8 500 928 \$
Partie 2 : Collecte et transport des matières résiduelles :	2 433 538 \$
Partie 3 : Disposition des matières résiduelles :	3 228 009 \$
Partie 5 : Inspection régionale urbanisme :	398 441 \$
Partie 6 : Entente ingénieur forestier :	103 600 \$
Partie 7 : Cour municipale :	717 100 \$

Pour un budget total de : 15 381 616 \$

Adopté unanimement.

C.M. 245-15

16. ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2016

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

1° que les taux de quotes-parts suivantes pour l'exercice financier 2016 soient adoptés :

Administration : 0.0149778 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Frais de financement : 0.0048773 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Immobilisations : 0.0009789 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Sécurité incendie : 0.0043842 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Aménagement/urbanisme : 0.0030900 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Gestion de l'eau : 0.0024997 \$ du 100 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Géomatique : 0.0036516 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Développement économique : 0.0045671 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Inspection régionale : 0.0012168 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Évaluation : 0.0177603 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Culture et patrimoine : 0.0030013 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2016;

Parc linéaire : 0.0028703 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2015;

Transport Adapté : 2.425 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes établie par le décret gouvernemental de janvier 2015;

Transport Collectif : 1.397 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes établie par le décret gouvernemental de janvier 2015;

Opération du Lieu d'enfouissement : 29.74460 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes, établie par le décret gouvernemental de janvier 2015;

Redevances régulières à l'élimination : 5.28470 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes, établie par le dernier décret gouvernemental de janvier 2015;

Redevances supplémentaires à l'élimination : 4.47470 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes, établie par le dernier décret gouvernemental de janvier 2015;

Collecte et transport des déchets : 35.707 \$ par unité de bac équivalent (U.B.E.) ;

Gestion des installations septiques : 90.00 \$ pour toute résidence ou bâtiment ayant à disposer d'eaux usées et non raccordés à un réseau d'égout et dont l'occupation est permanente et 45.00 \$ pour toute résidence ou bâtiment ayant à disposer d'eaux usées et non raccordés à un réseau d'égout et dont l'occupation est saisonnière.

2° que les quotes-parts soient payables, en trois versements, avant les dates suivantes : 15 mars, 15 juin et 15 septembre 2016.

Adopté unanimement.

C.M. 246-15

17. CALENDRIER DES SÉANCES 2016

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Bellechasse pour 2016 qui se tiendront à compter de 19 h 30 au 100, Mgr Bilodeau à Saint-Lazare :

Mercredi, le 20 janvier 2016	Mercredi, le 17 août 2016
Mercredi, le 17 février 2016	Mercredi, le 21 septembre 2016
Mercredi, le 16 mars 2016	Mercredi, le 19 octobre 2016
Mercredi, le 20 avril 2016	Mercredi, le 23 novembre 2016
Mercredi, le 18 mai 2016	Mercredi, le 14 décembre 2016
Mercredi, le 15 juin 2016	

Adopté unanimement.

**18. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT – MODIFICATION
PROJET DE RÈGLEMENT**

M. Clément Fillion a déposé une deuxième version du projet de règlement créant le service de développement économique de la MRC de Bellechasse. Cette deuxième version comporte quelques modifications mineures.

La version finale du règlement sera adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 16 décembre prochain.

C.M. 247-15

19. CENTRE ADMINISTRATIF – ENTRETIEN PELOUSE

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

que la MRC de Bellechasse octroie un contrat pour la tonte du gazon au centre administratif pour les années 2016-2018 inclusivement selon les prix suivants :

Années 2016 et 2017 : 3 636,30 \$ taxes en sus par année;

Année 2018 : 3 709,02 \$ taxes en sus.

Adopté unanimement.

C.M. 248-15

20. AVIS DE MOTION – MODIFICATION RÈGLEMENT 148-05

Avis de motion est par la présente donné par M. Marcel Blais qu'un règlement visant à amender le règlement no 148-05 établissant la compétence de la MRC pour l'application de l'ensemble des règlements de certaines municipalités locales afin de modifier la liste des municipalités assujetties au règlement sera présenté pour adoption à une prochaine séance de ce Conseil.

Copie du projet de règlement est déposée pour dispense de lecture lors de son adoption.

C.M. 249-15

**21. NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL RELATIF À LA
PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

Il est proposé par M. Daniel Pouliot,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse nomme Monsieur Yoland Bédard, ingénieur forestier, à titre de fonctionnaire désigné pour voir à l'application du règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées.

Adopté unanimement.

C.M. 250-15

**22. TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS CHAUDIÈRE-APPALACHES -
REPRÉSENTANTS**

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

que M. Hervé Blais, préfet et M. Yvon Bruneau soient nommés par ce Conseil pour représenter la MRC de Bellechasse et ainsi siéger à la future table régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.

Adopté unanimement.

C.M. 251-15

23. ENTENTE CULTURELLE

ATTENDU que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec dispose de sommes visant à bonifier l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Bellechasse;

ATTENDU qu'un montant de 5 600 \$ est disponible pour le territoire de la MRC de Bellechasse afin de réaliser de nouvelles actions de développement pour l'année 2016.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. André Goulet
et résolu

que M. Hervé Blais, préfet et M. Clément Fillion, directeur général, soient autorisés à déposer une demande et à signer les documents nécessaires à la bonification de l'entente de développement culturel entre la MRC de Bellechasse et la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Adopté unanimement.

24. PGMR – COMMISSION DE CONSULTATION

M. David Loranger-King informe les membres du Conseil sur le mandat de la commission portant sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet PGMR et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Deux assemblées de consultation se tiendront au cours du mois de février 2016.

Selon l'article 53.13 de la Loi sur la Qualité de l'environnement, cette commission PGMR doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le Conseil de la MRC dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

C.M. 252-15

25. COMPENSATION MONÉTAIRE LET – MANDAT CONFIE À LA DIRECTION ADMINISTRATIVE DE LA MRC ET AUX CONSEILLERS JURIDIQUES DE LA MRC

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a reçu une demande de la part de deux citoyens demeurant à proximité du LET pour l'octroi d'une compensation liée à la problématique d'odeurs pour laquelle la MRC a déployé à ce jour tous les efforts nécessaires afin de minimiser les impacts;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat au service administratif de la MRC, accompagné d'un conseiller juridique de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, afin de rencontrer ces deux demandeurs pour bien mesurer la nature et le bien-fondé de leur demande.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Denise Dulac,
appuyé par M. Michel Bonneau
et résolu

1^o que la direction administrative de la MRC soit mandatée, avec l'assistance d'un conseiller juridique de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, afin de rencontrer les deux demandeurs demeurant à proximité du LET désirant obtenir une compensation monétaire en lien avec la problématique des odeurs.

2^o que la direction administrative de la MRC formule à cet égard ses recommandations au Conseil des maires pour en arriver à conclure une entente qui serait satisfaisante pour les deux demandeurs et la MRC.

Adopté unanimement.

C.M. 253-15

26. MANDAT CRIQ - BONIFICATION

ATTENDU que les résultats préliminaires du projet intitulé « Diagnostic du LET de la MRC de Bellechasse en lien avec la problématique de la qualité de l'air (odeurs et contaminants) » ont été présentés à la MRC de Bellechasse lors d'une rencontre qui a eu lieu à Armagh le 19 novembre dernier en présence des principaux intervenants au dossier soit :

Mme Pauline Rodrigue, présidente du comité de vigilance, M. Gene Bourgeau, conseiller et représentant de la municipalité d'Armagh, comité de vigilance, M. Christian Noël, directeur général adjoint, MRC de Bellechasse, M. David Loranger-King, directeur Service GMR, MRC de Bellechasse, M. Gilles Nadeau, Président du CGMR, M. Denis Choinière, Consumaj experts-conseils et M. Nicolas Turgeon, agent de recherche et coordonnateur, CRIQ;

ATTENDU que des discussions ont été tenues à la suite de la présentation de ces résultats et que la MRC de Bellechasse considère qu'il est pertinent que le CRIQ procède à la réalisation d'analyses et de travaux supplémentaires afin de compléter le diagnostic.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par M. Oneil Lemieux
et résolu

que la MRC de Bellechasse mandate le CRIQ pour la réalisation des travaux supplémentaires comprenant les trois activités suivantes qui sont décrites à la Proposition de service no49666-R1-modification no 1-R1 pour des honoraires de 12 500 \$ plus taxes et dont l'échéancier prévu est d'environ six semaines :

- 1.1 Analyses olfactométriques (odeur) des gaz d'enfouissement émis par la torchère PV-4C;
- 1.2 Échantillon surfacique supplémentaire au niveau du flanc sud-ouest (CET8);
- 1.3 Contribution des riverains et de la MRC pour l'échantillonnage au point d'immission lors d'un épisode d'odeur.

Adopté unanimement.

C.M. 254-15

27. PROJET RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS

ATTENDU que Radio Bellechasse-Etchemins a déposé à la MRC de Bellechasse une demande d'aide financière afin que des travaux puissent être réalisés pour rendre conforme son site d'émission situé sur le sommet du Mont Orignal aux normes du Code de sécurité 6 de Santé Canada relatives aux niveaux de champs électromagnétiques existant à proximité dudit site d'émission;

ATTENDU que la MRC des Etchemins s'est engagée à participer financièrement à ce projet à la hauteur de 11 600 \$ et que Radio Bellechasse-Etchemins assumera 20 % du coût du projet soit 5 800 \$;

ATTENDU que ce projet rencontre les critères qui ont été établis par la MRC pour l'octroi d'aides financières à des organismes provenant du fonds de développement de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

que la MRC de Bellechasse confirme à Radio Bellechasse-Etchemins une aide financière de 11 600 \$ pour la réalisation du projet « Respect des normes du Code de sécurité 6 de Santé Canada ».

Adopté unanimement.

C.M. 255-15

28. FONDS DE DÉVELOPPEMENT MRC

ATTENDU que M. Clément Fillion a présenté un document faisant la description de la provenance des sommes constituant le fonds de développement de la MRC pour l'année 2016; ATTENDU que ce document inclut également une planification de l'affectation des sommes d'argent qui sont disponibles à l'intérieur de ce fonds pour l'année 2016.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Daniel Pouliot
et résolu

que le Conseil de la MRC entérine dans son intégralité le contenu du rapport suivant.

Adopté unanimement.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT MRC 2016

PROVENANCE ET AFFECTATIONS

1- HISTORIQUE DU FONDS :

Rappelons que l'Accord de partenariat 2016-2019 remplace le Pacte fiscal transitoire 2015 qui avait remplacé le Pacte rural 2014-2019.

Les sommes allouées à compter de 2016 dans l'accord de partenariat sont l'addition des sommes allouées dans les ententes précédentes.

Au colloque de la MRC tenu à Saint-Nérée en mai 2015, il fut convenu de redistribuer les sommes allouées dans la nouvelle entente selon la répartition de 2014, soit :

1.1	Enveloppe régionale Pacte rural :	169 800 \$
1.2	Enveloppe locale Pacte rural :	254 700 \$
1.3	Subventions agents ruraux :	58 295 \$
1.4	Programme d'aide aux MRC :	88 550 \$
1.5	Fonds développement territorial (CRE) :	70 903 \$
1.6	Subvention CLD :	<u>151 568 \$</u>
	Total :	793 816 \$

De plus, **il fut convenu d'ajouter à ce fonds les revenus provenant du Parc éolien Saint-Philémon** s'élevant à environ 280 000 \$ par année.

Il fut aussi convenu par la résolution no. C.M. 220-15 d'octobre 2015, que l'enveloppe régionale du Fonds de développement de la MRC soit répartie en deux enveloppes :

- Enveloppe A : Projets spécifiques de la MRC
- Enveloppe B : Appel à projets régionaux

Notons cependant que les sommes disponibles pour une redistribution à la réalisation de projets régionaux seront calculées après l'affectation des sommes réservées aux anciens programmes du Pacte rural et du Pacte fiscal.

2-SOMMAIRE 2016 DE LA PROVENANCE DES SOMMES DU FONDS:

Provenance	Enveloppe locale	Enveloppe MRC	Total
A) Accord partenariat 2016-2019 :			
Ancien Pacte rural :	254 700 \$	169 800 \$	424 500 \$
Agents ruraux :		58 295 \$	58 295 \$
Programme aide aux MRC :		88 550 \$	88 550 \$
Fonds développement territorial ⁽¹⁾ :		70 903 \$	70 903 \$
Subvention CLD :		151 568 \$	<u>151 568 \$</u>
			793 816 \$
B) Parc éolien 2016:	420 000 \$	280 000 \$	700 000 \$⁽²⁾
C) Résiduel 2015 :			
Fonds développement territorial (CRE) :		70 903 \$	
Parc éolien :		184 396 \$	
Pacte rural 2015 :		<u>169 800 \$</u>	
		425 099 \$	
Total disponible:	674 700 \$	1 244 215 \$	

⁽¹⁾Distribution CRE

⁽²⁾Annuel, pendant 20 ans

3-AFFECTATION 2016 DU FONDS:

1-Sommes réservées		1 244 215 \$
Financement Service de développement (151 568 \$ + 100 000 \$) :	251 568 \$	
Agents ruraux (58 295 \$ + 89 972 \$) :	148 267 \$	
Aide aux MRC (Aménagement territoire) :	<u>88 550 \$</u>	
Total :	488 385 \$	755 830 \$
2-Enveloppe A – MRC :		
Piste cyclable :	75 000 \$	
Centre de cancérologie :	25 718 \$	
Table régionale des élus :	20 000 \$	
Autres projets supra-régional :	30 000 \$	
Autres projets MRC :	<u>100 000 \$</u>	
Total :	250 718 \$	505 112 \$
3-Enveloppe B (Appels à projets) :		
	200 000 \$	
Sommes disponibles pour projets imprévus ou exercice financier futur :		<u>305 112 \$</u>

29. ÉLECTION PRÉFET

Monsieur Hervé Blais est le seul maire à soumettre sa candidature au poste de préfet. Il est donc déclaré élu sans opposition par le président d'élection, M. Clément Fillion.

30. PRÉFET SUPPLÉANT

Messieurs Gilles Nadeau et Michel Bonneau déposent leur candidature au poste de préfet suppléant et prennent la parole pour expliquer leurs motivations.

30.1 RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

Après le dépouillement des votes, le président d'élection, M. Clément Fillion, déclare M. Michel Bonneau élu préfet suppléant de la MRC de Bellechasse. À la demande de M. Martin J. Côté, il dévoile les résultats à l'effet que M. Michel Bonneau a obtenu 12 votes et M. Gilles Nadeau 7 votes.

C.M. 256-15

31. REMERCIEMENTS M. CLAUDE LACHANCE

Il est proposé par M. Gilles Breton,
et unanimement résolu

d'adresser des remerciements à l'endroit de M. Claude Lachance pour le travail qu'il a accompli à titre de préfet suppléant au cours des deux dernières années

Adopté unanimement.

C.M. 257-15

32. MODIFICATION À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Hervé Blais
et résolu

que les modifications proposées à la politique d'investissement de la MRC de Bellechasse soient acceptées et que M. Hervé Blais, préfet ainsi que M. Clément Fillion, directeur général soient mandatés pour authentifier et signer la version finale de cette politique.

Adopté unanimement.

C.M. 258-15

33. TRANSFERT DES COMPTES DU CLD À LA MRC

ATTENDU que le CLD de Bellechasse cessera ses activités le 31 décembre 2015;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse prendra en charge le développement local et territorial;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse adoptera un règlement dont l'objet est d'établir, de maintenir et de régir un Service de développement pour le territoire de la MRC afin de favoriser le développement local et régional;

ATTENDU que ce règlement déterminera les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de cette compétence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Oneil Lemieux
et résolu

1^o que tous les comptes du CLD détenus à la Caisse Desjardins du Cœur de Bellechasse soient transférés à la MRC en date du 1^{er} janvier 2016 pour qu'elle en fasse la gestion par la suite.

2^o que les signataires de toutes pièces relatives aux comptes transférés soient les mêmes que pour les comptes actuels de la MRC.

Adopté unanimement.

C.M. 259-15

34. CLD – RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

ATTENDU que la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 a été adoptée par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse exercera le développement local sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU que le Centre local de développement de la MRC de Bellechasse est un employeur partie au volet à prestations déterminées du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec sous le numéro 32123;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse est un employeur partie au volet à prestations déterminées du RREMQ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a pris connaissance du communiqué du RREMQ de Juin 2015 « Abolition des CRE et suppression de l'obligation des MRC de confier l'exercice de ses pouvoirs en matière de développement local aux CLD et participation au Régime de retraite des employés municipaux du Québec »;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse accepte d'assumer toute obligation du Centre local de développement de la MRC de Bellechasse envers le RREMQ et ses participants actifs, non actifs ou retraités.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

que la MRC de Bellechasse accepte de se substituer au Centre local de développement de la MRC de Bellechasse à titre d'employeur partie au RREMQ à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adopté unanimement.

35. PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION

ATTENDU que l'article 9 de l'entente relative au fonds de développement des territoires stipule que la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2015-2016.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet,
appuyé par Mme Juliette Laflamme
et résolu

d'approuver les priorités annuelles d'intervention de la MRC de Bellechasse apparaissant dans le document daté du 24 novembre 2015.

Adopté unanimement.

36. RÔLE D'ÉVALUATION

M. Marcel Godbout, directeur du service d'évaluation, explique aux membres du Conseil les principaux facteurs qui ont influencé les variations des évaluations imposables pour les huit municipalités qui ont un nouveau rôle triennal. M. Godbout s'attarde particulièrement aux baisses qui ont été constatées pour les immeubles industriels.

37. PROCÈS-VERBAUX - DÉPÔT

Dépôt est fait des procès-verbaux suivants :

- Réunion du 10 novembre 2015 du Comité administratif
- Réunion du 11 novembre 2015 du Comité de transport de personnes
- Réunion du 26 octobre 2015 du Comité de santé et services sociaux
- Réunion du 11 novembre 2015 du CGMR

38. PARC ÉOLIEN – REDISTRIBUTION DES PROFITS

M. Clément Fillion remet aux membres du Conseil le document suivant relatif à la 2^e redistribution des profits du Parc éolien de Saint-Philémon pour la période d'exploitation du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015.

Parc éolien Saint-Philémon			
2^{ème} redistribution des profits			
1. Période du 01-07-2015 au 30-09-2015		418 659,80 \$	
2. Montant à distribuer :	À noter que ce montant comprend les profits de la période et les crédits de taxes reçus pour certaines dépenses du projet.		
3. Emprunt à rembourser :			
3.1 Capital à rembourser		0 \$	retenu au 1 ^{er} versement
3.2 Intérêt sur l'emprunt au 2015-12-31		38 121,69 \$	
3.3 Frais annuel émission - financement permanent		0 \$	retenu au 1 ^{er} versement
3.4 Total financement au 2015-09-04			38 121,69 \$
4. Frais de financement - temporaire et autres ⁽¹⁾			
4.1 Frais de marge de crédit		0 \$	
4.2 Lettre de garantie Stonebridge		0 \$	
4.3 Total frais financement			0 \$
5. Distribution selon proposition			
5.1 Montant à distribuer	418 659,80 \$		
5.2 Moins capital et intérêt et frais sur emprunt (3.4)		38 121,69 \$	
5.3 Moins frais de financement et autres (4.3)			
5.4 Profit net			380 538,11 \$
5.5 Moins redevances Saint-Philémon 10 % du profit net		38 053,81 \$	
5.6 Moins 20 % pour création réserve		76 107,62 \$	
5.7 Solde à distribuer :			266 376,68 \$
	40 % enveloppe régionale	106 550,67 \$	
	60 % enveloppe locale	159 826,01 \$	
	(7 991,30 \$) par municipalité		

¹ non compris dans le règlement d'emprunt 207-11			

39. CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE

M. Claude Lachance, président du Conseil d'administration du CIB fait part des excellents résultats de l'entreprise.

Il remet également un chèque au montant de 20 000 \$ à la MRC à titre de remboursement pour les actifs transférés par la MRC à CIB lors de la mise en place de cette entreprise à but non lucratif. Le solde résiduel de la compensation à payer pour ces actifs, en date de ce versement sera de 80 000 \$.

C.M. 261-15

40. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme
et résolu
que l'assemblée soit levée à 22 h 13

Adopté unanimement.

Préfet

Secrétaire-trésorier